

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 OCTOBRE 2025**

NOMBRE :

- de Conseillers en exercice 27
- de présents 17
- de votants 25

L'an deux mil vingt cinq

Le deux octobre

Le Conseil Municipal de la Commune de MAING

Etant réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation légale,

Sous la présidence de M. BAUDRIN Philippe, Maire

OBJET

**CONVENTION POUR L'ENLÈVEMENT,
LE GARDIENNAGE ET LA RESTITUTION
DES VÉHICULES SUR LA COMMUNE DE
MAING**

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 03/10/2025

Et que la convocation du Conseil avait été faite le 25/09/2025

Etaient présents : P. BAUDRIN C. COLLET G. COLLET C. DESROUSSEAX JM. DELANNOY H. DUMOULIN B. MERESSE H. LEDOUX L. BLONDEAU MP. THUILLET C. MERCIER B. LE MAIGNENT C. RIFF A. MALABOEUF JC. REZIGA V. PORQUET A. DEVEMY

Etaient excusés : L. PHILIPPE A. AIT BAH A. MONTAY D. RAMEZ S. PIROTTE I. PLOUVIER C. GRAND S. SPOTO S. GLINEUR F. COQUELET

Procurations respectives à : C. MERCIER JM. DELANNOY L. BLONDEAU B. MERESSE C. COLLET P. BAUDRIN H. LEDOUX C. RIFF

Un scrutin a eu lieu, Corinne COLLET a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire indique que la commune ne dispose plus de convention pour l'enlèvement, le gardiennage et la restitution des véhicules sur la commune de Maing, ce qui pose problème en cas de besoin d'intervention dans ces différents domaines. Il propose de contractualiser avec la SARL Garage BURNY à Saint-Saulve qui est agréée fourrière automobile.

Adopté à l'unanimité

Fait en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

MAING, le 03/10/2025

La Directrice Générale des Services,

I. SERAFINI

